

Que faire si ma consommation me semble anormalement élevée?

Notre réponse

Une évolution dans votre consommation peut être expliquée par :

- Une **modification dans vos habitudes** de consommation (travaux, modification de la composition familiale,...) ou de nouveaux appareils électroménagers ;
- Un **appareil électrique défectueux** ou particulièrement **énergivore** ;
- Un **problème technique** sur vos installations:
 - En cas de consommation anormalement élevée d'électricité, contactez un électricien ou un chauffagiste pour qu'il vienne contrôler vos installations;
 - En cas de fuite de gaz, seul votre gestionnaire de réseau de distribution de gaz peut remédier au problème. Ses coordonnées sont reprises sur la facture;
- Un **problème d'index**.
Consultez notre fiche [Mon dernier index est réel mais mes index précédents ont été estimés plusieurs années d'affilée, que faire ?](#)
- Un **dysfonctionnement de vos compteurs**.
Si les vérifications détaillées ci-dessus ne font apparaître aucune anomalie, vous pouvez vous adresser à votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour qu'il vérifie le bon fonctionnement des compteurs.
Attention ! Si une défectuosité est constatée, les frais de l'opération seront à charge du gestionnaire de réseau de distribution et les index corrigés seront envoyés au fournisseur pour qu'il rectifie la facture. Si, par contre, les compteurs fonctionnent correctement, les frais seront à votre charge.

Références légales

- Article 152 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2007 relatif à la révision du règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci
- Articles 177 à 180 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 approuvant le règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 04/01/22